

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2020

Délibération CA_20200925_007

Marché de nettoyage des locaux du SDIS de l'Indre passé avec l'entreprise PRO IMPEC : avenant n°3 au marché - décision de non reconduction

VOTE : adopté à l'unanimité

5 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché n°2019-12-41 passé avec l'entreprise PRO IMPEC SAS ;

Vu le projet d'avenant n° 3 au marché ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 25 septembre 2020 ;

Considérant la nécessité de modifier les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux des sites de l'état-major et du CIS de CHATEAUROUX en raison de l'absence prolongée et imprévisible d'un agent d'entretien ;

DECIDE :

Article 1^{er}. L'avenant n°3, ci-annexé, au marché n°2019-12-41 relatif au nettoyage et à l'entretien courant des locaux du SDIS passé avec l'entreprise PRO IMPEC SAS, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

Article 2. Il est décidé de ne pas reconduire le marché n°2019-12-41 passé avec l'entreprise PRO IMPEC SAS après le 31 décembre 2020 et de relancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, suivant un dossier de consultation modifié.

DESCOUT Serge